

Ce PV comporte deux sections :

- **CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES**
- **CLASSEMENT DES ÉCLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

Réunion : 06 Juin 2023 au siège de la LFNA à PUYSMOYEN (16)

Présents : MM. BARRIERE (Président) – ROULON – PREGHENELLA – CLAVIERE – COUPLER – GUICHARD – VERGNAUD – LACOMBE – PETIT – HERAULT – DESAINTEJEAN (remplace GENESTE).

Absents : MM. ECOBICHON – SEYNAT – SAVIGNAT.

Référent Administratif : Anne-Laure GONCALVES.

INFO : Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour deviendront effectifs qu'au retour de la CFTIS après vérification et confirmation de leur part.

A tous les Districts de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine :

La CRTIS rappelle que pour tous les niveaux de classement, une zone appelée "zone de sécurité" d'une largeur de 2,50 m en périphérie de tout l'aire de jeu est obligatoire (**article 3.3 du RTIS**)

La zone de sécurité est libre de tout obstacle, hormis les buts et poteaux de corner.

Tout Dossier qui arrivera directement à la LFNA, sans passer par la CDTIS concernée, sera retourné à cette dernière mais avec un courrier à l'expéditeur pour rappel du bon fonctionnement de la procédure à suivre.

RAPPEL IMPORTANT : La distance ligne de touche / main courante ou pied de but mobile pour foot A8 et Foot A11 est impérativement de 2m50 sans équipement divers. En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause

Glossaire :

CFTIS : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

CRTIS : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

CDTIS : Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

AOP : Arrêté d'Ouverture au Public / **PV CDS** : Procès-Verbal de la Commission de Sécurité

Considérant que l'article 2.3 du Règlement des Terrains et Installations indique que la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (C.F.T.I.S.) de la Fédération est seule compétente pour prononcer ou valider le classement des installations sportives tous niveaux confondus »

La C.F.T.I.S. confirme les propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n°10 du 6 juin 2023.

SECTION CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

DISTRICT DE LA CHARENTE – 16

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

BARBEZIEUX ST HILAIRE – STADE MARCEL RENAUDIN – NNI 160280301

Cette installation était classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **30/10/2020**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T6 PN**

La CRTIS constate la non-conformité majeure suivante :

- **Zone de sécurité inférieure aux 2,50m minimum (art. 3.4 *).**

La CRTIS constate la non-conformité mineure suivante :

- **Implantation des bancs de touche non conformes – 5m de part et d'autre de la ligne médiane (art* 3.9.5.2).**

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités majeure citée et mineure, la CRTIS suspend le classement de cette installation.

Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.

Elle préconise la réduction de la largeur de l'aire de jeu afin de respecter l'article 3.4 ci-dessus.

A la levée des non-conformités ci-dessus mentionnées, le classement de cette installation en Niveau T6 PN pourra être rétabli.

CHANTILLAC – STADE MAURICE SIMON – NNI 160790101

Cette installation était classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **22/01/2021**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T6 PN**

La CRTIS constate la non-conformité majeure suivante :

- **Zone de sécurité inférieure aux 2,50m minimum (art. 3.4 *).**

La CRTIS constate la non-conformité mineure suivante :

- **Hauteur des buts non réglementaires (2.44m art. 3.9.1.2 *).**

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités majeure citée et mineure, la CRTIS suspend le classement de cette installation.

Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.

Elle préconise la réduction de la largeur de l'aire de jeu afin de respecter l'article 3.4 ci-dessus.

A la levée des non-conformités ci-dessus mentionnées, le classement de cette installation en Niveau T6 PN pourra être rétabli.

BAIGNES STE RADEGONDE – STADE PIERRE JAULIN 2 – NNI 160250102

Cette installation est classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **07/07/2025**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T6 PN**

La CRTIS constate les non-conformités suivantes :

- **Hauteur des buts non réglementaires (2.44m art. 3.9.1.2 *).**

- **Buts non conformes aux règles de sécurité (art. 3.9.1.1. Dispositions Communes),**

- *Plots béton des buts amovibles à enlever (présente un danger pour les acteurs du jeu)*

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités majeure citée et mineure, la CRTIS suspend le classement de cette installation.

Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.

A la levée des non-conformités ci-dessus mentionnées, le classement de cette installation en Niveau T6 PN pourra être rétabli.

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

ANGOULEME – STADE LEBON 1 – NNI 160150101

Cette installation est classée en **Niveau T2 PN** jusqu'au **12/02/2024**.

La commission prend connaissance des pièces complémentaires concernant les tribunes.

Elle transmet à la CFTIS pour décision.

DISTRICT DE LA CHARENTE-MARITIME – 17

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

GEMOZAC – STADE DES BEAUPLANTS – NNI 171720301

Cette installation n'était pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial de l'installation au **Niveau T5 SYN**, à la suite de l'Avis favorable pour un **Niveau T5 SYN** du 22/03/2022), et des éléments fournis :

Date de mise en service SYN : 10/06/2023.

- Rapport de visite du 30/05/2023 (J. PREGHENELLA) incomplet,

- Fournir les test in-situ initiaux avant 10/12/2023,

- Fournir une AOP ou une Attestation de capacité de l'installation (AOP terrain principal)

La commission précise qu'un PV d'essais de conformité des exigences de performance sportive, de sécurité et de durabilité de la pelouse naturelle (art. 3.2.6.*) sera exigé pour la confirmation de classement décennal.

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T5 SYN Prov** jusqu'au **10/12/2023**, **dans l'attente des tests in-situ de l'installation.**

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3. Changements de niveau de classement

MATHA – PARC DES SPORTS DES CHARMILLES 2 – NNI 172240102

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **12/11/2022**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T6 PN**.

Elle constate l'absence Clôture complète de l'aire de jeu (obligatoires pour un Niveau T5 (art. 6.3*).

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **04/07/2033** (Date de la Commission).

FONTCOUVERTE – STADE MUNICIPAL – NNI 171640102

Cette installation était classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **12/11/2022**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T6 PN**.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **04/07/2033** (Date de la Commission).

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

SAINTES – GYMNASSE DES BOIFFIERS – NNI 174159903

Cette salle n'était pas classée.

Courriel mairie du 20/06/2023, refus de classement de la salle – **RETRAIT.**

VILLEDoux – STADE MUNICIPAL – NNI 174720101

Cette installation était classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **10/12/2022**.

Courriel mairie du 20/06/2023, terrain qui ne sert plus au football – **RETRAIT.**

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage



4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CORREZE – 19

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CREUSE – 23

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

PARSAC RIMONDEIX – STADE OCTAVE DAYEN – NNI 231490101

Reçu Attestation de Capacité du 09/06/2023 (299 personnes en pourtour.

Pris note.

DISTRICT DE LA DORDOGNE – 24

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

ANTONNE ET TRIGONANT – STADE PAUL TRARIEUX – NNI 240110101 (*CFTIS du 29/06/2023*)

Cette installation était classée en **Niveau Travaux T3 PN** jusqu'au **31/07/2022**.

Au regard de l'élément transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T3 PN jusqu'au 29/06/2028.

- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

CHANCELADE – PARC DES SPORTS 1 – NNI 241020101

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **09/12/2029**.

Reçu Rapport de Visite du 08/06/2023 (J. COUPLÉ), validant les travaux des bancs de touche, clôture de l'enceinte et porte.

La commission prend note et transmet à la Commission du FAFA.

ST PIERRE D'EYRAUD – STADE MUNICIPAL – NNI 244870101

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **25/01/2031**.

Reçu Rapport de Visite du 02/06/2023 (J. COUPLÉ), validant les travaux du club House.

La commission prend note et transmet à la Commission du FAFA.

ANTONNE ET TRIGONANT – STADE PAUL TRARIEUX – NNI 240110101

Cette installation est classée en **Niveau Travaux (T3 PN)** jusqu'au **31/12/2021**.

Reçu Rapport de Visite du 23/06/2023 (J. COUPLET), validant la sécurisation des bancs de touche.

La Commission transmet à la CFTIS pour décision.

TRELISSAC – STADE FIRMIN DAUDOU 5 – NNI 2455701051

Cette installation est classée en **Niveau T3 SYN** jusqu'au **17/11/2027**.

Reçu Rapport de Visite du 23/06/2023 (J. COUPLET), validant la sécurisation des bancs de touche.

La Commission transmet à la CFTIS pour décision.

NOTRE DAME DE SANILHAC – STADE HONNEUR DE LA PIERRE GRISE – NNI 243120102

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **09/05/2033**.

Reçu Rapport de Visite du 23/06/2023 (J. COUPLET), validant l'élargissement du terrain et le déplacement des bancs de touche.

La Commission donne son accord pour jouer en attendant le compactage et la pousse de la pelouse.

DISTRICT DE LA GIRONDE – 33

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

AUDENGE – PLAINE DES SPORTS – NNI 330190301 (CFTIS du 29/06/2023)

Cette installation est classée en **Niveau T3 SYN** jusqu'au **10/12/2027**.

Au regard de l'élément transmis, la C.F.T.I.S. maintient un classement de cette installation en Niveau T3 SYN jusqu'au 10/12/2027.

1.3. Changements de niveau de classement

TALENCE – STADE PIERRE PAUL BERNARD – NNI 335220201 (CFTIS du 29/06/2023)

Cette installation est classée en **Niveau Travaux (T3 PN)** jusqu'au **30/04/2023**.

Au regard de l'élément transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T3 PN jusqu'au 29/06/2028.

VILLENAVE D'ORNON - STADE ALAIN ROCHE 1 - NNI 335500101 (CFTIS du 29/06/2023)

Cette installation était classée en **Niveau T2 PN** jusqu'au **10/06/2023**.

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T3 PN jusqu'au 29/06/2028.

LIBOURNE – STADE ROBERT BOULIN 1 – NNI 332430201

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **29/10/2030**.

A la suite de l'Avis Préalable Favorable de la CFTIS du 30/03/2023 pour un **Niveau T3 PN** ;

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T3 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de V. GUICHARD du 22/06/2023,
- Plan de l'Aire de jeu
- Plan des vestiaires
- AOP du 09/10/1999 (inchangée)

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

STE HELENE – STADE CLAUDE DUPIS 1 – NNI 334170101

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **11/06/2023**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de V. GUICHARD du 02/06/2023.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **04/07/2033** (Date de la Commission).

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

ARVEYRES – STADE MUNICIPAL – NNI 330150101

Cette installation est classée en **Niveau T4 PN** jusqu'au **02/06/2029**.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 29/06/2023 pour le **changement du revêtement en synthétique** pour un **Niveau T4 SYN** et des éléments fournis :

- Lettre d'intentions de la Mairie
- Divers plans
- Plan côté du Bloc Vestiaire
- Fiche technique du synthétique (remplissage sable et liège)
- Fiche technique de la couche de souplesse

Au regard des éléments transmis et sous réserve de la conformité de leur réalisation, la CRTIS donne **un avis favorable** pour le changement **du revêtement en synthétique pour un niveau T4 SYN**.

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

STE CROIX DU MONT – STADE MUNICIPAL – NNI 333920101

Cette installation est classée en **Niveau T4 PN** jusqu'au **16/08/2030**.

La commission prend connaissance des documents complémentaires reçus :

- Rapport de Visite concernant la suppression totale de la main courante.

Elle rappelle que la main courante totale est obligatoire à partir du Niveau T5 (art. 6.6*).

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T7 PN** jusqu'au **04/07/2033**.

DISTRICT DES LANDES – 40

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

CAPBRETON – STADE MUNICIPAL 3 – NNI 400650103

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **30/09/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial de l'installation au **Niveau T5 SYN**, à la suite du changement de revêtement de l'aire de jeu (Avis favorable du 06/09/2022), et des éléments fournis :

Date de mise en service SYN : 14/10/2022.

- Rapport de visite du 14/10/2022 (P. VERGNAUD)
- Tests in-situ initiaux (C2S) du 17/12/2022 : conformes
- Plan de masse

- Fournir une AOP ou une Attestation de capacité de l'installation (AOP terrain principal)

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T5 SYN** jusqu'au **14/10/2032**.

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3. Changements de niveau de classement

MONT DE MARSAN – STADE DE L'ASPTT – NNI 401920901

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **03/06/2020**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN**.

Elle constate l'absence de bancs de touches joueurs (obligatoires pour un Niveau T5 (art. 3.9.5.2*).

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **04/07/2033** (Date de la Commission).

AZUR – STADE MUNICIPAL – NNI 400210101

Cette installation est classée en **Niveau A8 PN** jusqu'au **21/02/2022**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T7 PN**.

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T7 PN** jusqu'au **04/07/2033** (Date de la Commission).

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement



6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU LOT-ET-GARONNE – 47

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

PUYMICLAN – STADE MUNICIPAL – NNI 472160101

Cette installation est classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **27/08/2023**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T6 PN** et des documents fournis :

- Attestation de Capacité du 29/06/2023 (299 personnes en pourtour).

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **04/07/2023** (Date de la Commission).

CASTELMORON SUR LOT – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 470540101

Cette installation était classée en **Niveau T4 PN** jusqu'au **20/01/2021**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T4 PN** et des documents transmis :

- Rapport de visite du 05/06/2023 (P. LACOMBE)

- Attestation de capacité du 29/06/2023 (299 personnes en pourtour).

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T4 PN** jusqu'au **04/07/2023** (Date de la Commission).

2.3. Changements de niveau de classement

CASTELMORON SUR LOT – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 470540102

Cette installation était classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **20/01/2021**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T6 PN** et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 29/06/2023 (299 personnes en pourtour).

Elle constate l'absence main courante (obligatoire côté vestiaires pour un Niveau T6 (art. 6.6*).

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T7 PN** jusqu'au **04/07/2023** (Date de la Commission).

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES PYRENEES-ATLANTIQUES – 64

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires
- 4.5 Installations FUTSAL

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES DEUX-SEVRES – 79

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

LE TALLUD – STADE FELIX BRECHOIRE 2 – NNI 793220102

Cette installation était classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **20/03/2023**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T7 PN**.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T7 PN** jusqu'au **04/07/2023** (Date de la Commission).

STE RADEGONDE DES POMMIERS – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 792920102

Cette installation était classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **08/01/2023**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T7 PN**.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T7 PN** jusqu'au **04/07/2023** (Date de la Commission).

CHANTELOUP – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 790690101

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **20/05/2023**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN**.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **04/07/2023** (Date de la Commission).

MOUTIERS SOUS CHANTEMERLE – STADE MUNICIPAL – NNI 791880101

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **05/02/2023**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN**.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **04/07/2023** (Date de la Commission).

MONCOUTANT – STADE JEAN LORIT 1 – NNI 791790101

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **01/12/2023**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN**.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **04/07/2023** (Date de la Commission).

MONCOUTANT – STADE JEAN LORIT 2 – NNI 791790102

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **30/04/2023**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN**.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **04/07/2023** (Date de la Commission).

2.3. Changements de niveau de classement

CHEF BOUTONNE – STADE MUNICIPAL – NNI 790830101

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **20/03/2023**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN**.

Elle constate l'absence Clôture complète de l'aire de jeu (obligatoires pour un Niveau T5 (art. 6.3*).

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **04/07/2023** (Date de la Commission).

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

ST VARENT – SALLE OMNISPORTS – NNI 792999901

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en **Niveau Futsal3** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de JJ. PETIT du 27/06/2023,
- AOP du 23/03/2021

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau Futsal3** jusqu'au **04/07/2023** (Date de la Commission).

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

MAULEON – STADE PIERRE MARTIN 2 SYNTHÉ – NNI 790790701

Cette installation n'était pas classée.

Date de mise en service SYN : 17/01/2023.

La commission prend connaissance des éléments fournis complémentaires :

- Test in-situ initiaux du 27/01/2023 (Labosport) : conformes,

La Commission reste en attente :

- Fournir une AOP ou une Attestation de capacité de l'installation (AOP terrain principal)

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T4 SYN** jusqu'au **17/01/2023**.

DISTRICT DE LA VIENNE – 86

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

ANGLIERS – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 860050101

Cette installation est classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **02/08/2023**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T6 PN** et des documents transmis :
- Attestation de Capacité du 19/06/2023 (299 personnes en pourtour).

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **04/07/2023** (Date de la Commission).

POITIERS – STADE DES CHALONS – NNI 861941101

Cette installation était classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **30/05/2023**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T7 PN** et des documents transmis :
- Rapport de Visite de P. TEXIER du 14/06/2023

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T7 PN** jusqu'au **04/07/2023** (Date de la Commission).

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

ANGLIERS – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 860050102

Cette installation EST classée en **Niveau A8 PN** jusqu'au **10/12/2022**.

Courriel mairie du 20/06/2023, terrain qui ne sert plus au football – **RETRAIT**.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE – 87

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

PANAZOL - STADE DE MORPIENAS - NNI 871140201 (*CFTIS du 29/06/2023*)

Cette installation est classée en **Niveau T4 PN** jusqu'au **23/07/2024**.

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Travaux (T3 PN) jusqu'au 28/09/2023.

- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

LIMOGES – STADE MICHEL GIRAUDON 2 – NNI 870851002

Cette installation n'était pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial de l'installation au **Niveau A8 S**.

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau A8 S** jusqu'au **04/07/2033** (Date de la Commission).

LIMOGES – STADE SAINT LAZARE 8 – NNI 870850208

Cette installation n'était pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial de l'installation au **Niveau A8 S**.

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau A8 S** jusqu'au **04/07/2033** (Date de la Commission).

LIMOGES – STADE SAINT LAZARE 7 – NNI 870850207

Cette installation n'était pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial de l'installation au **Niveau A8 S**.

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau A8 S** jusqu'au **04/07/2033** (Date de la Commission).

SAINT JUNIEN – STADE DU PRINTEMPS – NNI 871540201

Cette installation n'était pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial de l'installation au **Niveau A8 PN**.

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau A8 PN** jusqu'au **04/07/2033** (Date de la Commission).

SAINT JUNIEN – STADE LE CHALET N°4 – NNI 871540401

Cette installation n'était pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial de l'installation au **Niveau T7 PN**.

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T7 PN** jusqu'au **04/07/2033** (Date de la Commission).

- 2.2. Confirmations de niveau de classement

- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel



4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

SECTION CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES

DISTRICT DE LA CHARENTE – 16

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.2. Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

FONTENILLE – STADE ROBERT VIOLLET – NNI 161410101

Cet éclairage n'est pas classé.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 16/06/2023 pour un **Niveau E7 LED** :

Au regard des éléments transmis à la CRTIS :

- Plan de Masse de l'installation
- Etude d'éclairage en date du 29/03/2023 précisant :
 - Implantation : 2 mâts (30,00m) x 3 mâts latéraux (2 à 16,50m et 1 à 50,00m) terrain 100 X 62m
 - Implantation symétrique : 5,00m Ligne de Touche et 16,50 et 30,00m Ligne de But
 - Hauteur moyenne de feu : 12,00 et 14,00 m
 - 7 projecteurs : 5 ALTIS LED G4 288L120 ET 2 ALTIS LED G4 144L120
 - Puissance installée : 6,18kW
 - Température Couleur : 5700 Kelvin
 - Facteur de maintenance : 1
- Résultats pour un **Niveau E7 LED** :
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 83 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,33
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,65

La CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E7 LED** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CHARENTE-MARITIME – 17

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

GEMOZAC – STADE DES BEAUPANTS – NNI 171720301

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

A la suite d'un Avis Préalable Favorable du 20/08/2021,

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en **Niveau E5 LED**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 273 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,54
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,75

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5 LED** jusqu'au **30/05/2027** (Date de la Visite + 4 ans).

2.2. Confirmations de niveau de classement

FONTCOUVERTE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 171640101

L'éclairage de cette installation est classé en **Niveau E6** jusqu'au **23/07/2024**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement au **Niveau E6**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 145 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,51
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,76

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **11/05/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

ST GEORGES DES COTEAUX – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 173360101

Cet éclairage est classé **Niveau E6** jusqu'au **26/02/2024**.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 13/06/2023 pour un **Niveau E6 LED** :

Au regard des éléments transmis à la CRTIS :

- Plan de Masse de l'installation
- Etude d'éclairage en date du 31/05/2023 précisant :
 - Implantation : 2 X 2 mâts latéraux terrain 105 X 68m
 - Implantation symétrique : 5,00m Ligne de Touche et 17,50m Ligne de But
 - Hauteur moyenne de feu : 18,00 m
 - 3 projecteurs par mât : PHILIPS BVP528 (2 à 1000W et 1 à 1500 W)
 - Température Couleur : 5700 Kelvin
 - Facteur de maintenance : 1
 - Glare Rating : 45,8
 - Angle maximum d'inclinaison des projecteurs : 65,4°
- Résultats pour un **Niveau E6 LED** :
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 180 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,58

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,78

La CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CORREZE – 19

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

ALLASSAC – STADE LE COLOMBIER – NNI 190050101

L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E6** jusqu'au **24/06/2023**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement au **Niveau E6**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 157 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,55
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,66

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **29/06/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

BRIGNAC LA PLAINE – STADE NOEL VIGNAUD – NNI 190300101

L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E6 LED** jusqu'au **25/06/2023**.

Type source éclairage : LED.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement au **Niveau E6 LED**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 197 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,51
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,73

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** jusqu'au **27/06/2027** (Date de la Visite + 4 ans).

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CREUSE – 23

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA DORDOGNE – 24

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

ANTONNE ET TRIGONANT – STADE PAUL TRARIEUX – NNI 240110101

L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E6** jusqu'au **27/11/2021**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement au **Niveau E6**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 162 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,41
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,62

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **30/05/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA GIRONDE – 33

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

VENDAYS MONTALIVET – STADE NOUGUEREDÉ – NNI 335400101

L'éclairage de cette installation est classé en **Niveau E7** jusqu'au **19/09/2024**.

A la suite d'un Avis Préalable Favorable du 09/05/2023 pour un **Niveau E6 LED**,

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en **Niveau E6 LED**.

Résultats photométriques :

➤ Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 177 LUX

➤ **U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,34 (≥0,4 pour Niveau E6)**

➤ **U2h (EhMini/EhMoy) : 0,57 (≥0,6 pour Niveau E6)**

La commission préconise d'uniformiser les valeurs des points, trop d'écarts (102 dans les buts (point mini) et 297 sur les côtés (point maxi)).

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E7 LED** jusqu'au **15/06/2027** (Date de la Visite + 4 ans).

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

ST SAVIN – STADE MAURICE LACOSTE 1 – NNI 334730101

Cet éclairage n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 09/06/2023 pour un **Niveau E5 LED** :

Au regard des éléments transmis à la CRTIS :

- Plan de Masse de l'installation
- Plan de situation
- Etude d'éclairage en date du 30/05/2023 précisant :
 - Implantation : 2 X 2 mâts latéraux terrain 105 X 68m
 - Implantation symétrique : 6,00m Ligne de Touche et 18,00m Ligne de But
 - Hauteur moyenne de feu : 20,00 m
 - 4 projecteurs par mât : ALTIS G4 432 L120
 - Puissance installée : 24,72 kW
 - Température Couleur : 5700 Kelvin
 - Facteur de maintenance : 1
 - Glare Rating : 45
 - Angle maximum d'inclinaison des projecteurs : 65°
- Résultats pour un **Niveau E5 LED** :
 - Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 265 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,73
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,90

La CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5 LED** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

ST SAVIN – STADE MAURICE LACOSTE 2 – NNI 334730102

Cet éclairage n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 09/06/2023 pour un **Niveau E7 LED** :

Au regard des éléments transmis à la CRTIS :

- Plan de Masse de l'installation
- Plan de situation
- Etude d'éclairage en date du 05/06/2023 précisant :
 - Implantation : 2 X 2 mâts latéraux terrain 100 X 55m
 - Implantation symétrique : 2,50m Ligne de Touche et 16,00m Ligne de But
 - Hauteur moyenne de feu : 18,00 m
 - 2 projecteurs par mât : ALTIS G4 288 L105
 - Puissance installée : 7,20 kW
 - Température Couleur : 5700 Kelvin
 - Facteur de maintenance : 1
- Résultats pour un **Niveau E7 LED** :
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 109 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,54
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,77

La CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E7 LED** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

ST YZAN DE SOUDIAC – STADE MUNICIPAL – NNI 334920101

Cet éclairage n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 09/06/2023 pour un **Niveau E6 LED** :

Au regard des éléments transmis à la CRTIS :

- Plan de Masse de l'installation
- Plan de situation
- Etude d'éclairage en date du 30/05/2023 précisant :
 - Implantation : 2 X 2 mâts latéraux terrain 100 X 63m
 - Implantation symétrique : 5,00m Ligne de Touche et 14,00m Ligne de But
 - Hauteur moyenne de feu : 18,00 m
 - 3 projecteurs par mât : ALTIS G4 288 L105 et ALTIS G4 432 L
 - Puissance installée : 14,42 kW
 - Température Couleur : 5700 Kelvin
 - Facteur de maintenance : 1
- Résultats pour un **Niveau E6 LED** :
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 176 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,51
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,77

La CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

ARVEYRES – STADE MUNICIPAL – NNI 330150101

Cet éclairage n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 29/06/2023 pour un **Niveau E6 LED** :

Au regard des éléments transmis à la CRTIS :

- Plan de Masse de l'installation
- Etude d'éclairage en date du 20/06/2023 précisant :
 - Implantation : 2 X 2 mâts latéraux terrain 105 X 68m
 - Implantation symétrique : 6,00 et 2,95m Ligne de Touche et 18,00m Ligne de But
 - Hauteur moyenne de feu : 18,00 m
 - 3 projecteurs par mât : ALTIS LED G4

- Puissance installée : 16,4872 kW
- Température Couleur : 5700 Kelvin
- Facteur de maintenance : 1
- Angle maximum d'inclinaison des projecteurs : 67°
- Résultats pour un **Niveau E6 LED** :
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 179 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,65
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,83

La CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES LANDES – 40

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU LOT-ET-GARONNE – 47

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES PYRENEES-ATLANTIQUES – 64

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

BIDACHE – STADE MUNICIPAL – NNI 641230101

Cet éclairage est classé **Niveau E7** jusqu'au **25/08/2024**.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 22/03/2023 pour un **Niveau E6 LED** :

Au regard des éléments transmis à la CRTIS :

- Plan de Masse de l'installation
- Etude d'éclairage en date du 22/03/2023 précisant :
 - Implantation : 2 X 2 mâts latéraux terrain 100 X 60m
 - Implantation symétrique : 10,00m Ligne de Touche et 16,00m Ligne de But
 - Hauteur moyenne de feu : 16,00 m
 - 3 projecteurs par mât : 2 ALTIS LED G4 432L120 et 1 ALTIS LED G4 288L120
 - Puissance installée : 16,48 kW
 - Température Couleur : 5700 Kelvin
 - Facteur de maintenance : 1
 - Angle maximum d'inclinaison des projecteurs : 69°
- Résultats pour un **Niveau E6 LED** :
 - Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 173 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,65
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,81

La CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES DEUX-SEVRES – 79

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

NIORT – STADE RENE GAILLARD – NNI 791910101 (**CFTIS du 29/06/2023**)

L'éclairage de cette installation est classé en **niveau E3** jusqu'au **21/07/2024**.

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E3 jusqu'au 29/06/2025.

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

ST LEGER DE MONTBRUN – STADE DE VRERE 2 (MONTALAIS 2) – NNI 792650102

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

A la suite de l'Avis Préalable favorable pour un Niveau E7 LED du 06/06/2023,

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en **Niveau E7 LED**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 97 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,54
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,76

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E7 LED** jusqu'au **01/07/2027** (Date de la Visite + 4 ans).

CLUSSAIS – STADE ROBERT ROBICHON – NNI 790950101

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en **Niveau E7 LED** et des documents transmis :

- Etude d'éclairage du 15/09/2022

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 93 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,35
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,57

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E7 LED** jusqu'au **29/06/2027** (Date de la Visite + 4 ans).

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

AZAY SUR THOUET – STADE MUNICIPAL – NNI 790250101

Cet éclairage est classé **Niveau E6** jusqu'au **17/01/2025**.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 12/06/2023 pour un **Niveau E6 LED** :

Au regard des éléments transmis à la CRTIS :

- Délibération de la Commune en date du 23/05/2023
- Etude d'éclairage en date du 23/05/2023 précisant :
 - Implantation : 2 X 2 mâts latéraux terrain 104 X 66m
 - Implantation symétrique : 7,50m Ligne de Touche et 23,00m Ligne de But
 - Hauteur moyenne de feu : 18,00 m
 - 3 projecteurs par mât : 1 AAA LUX GEN7 WS450 (850W), 1 AAA LUX GEN7 WS200 (1550W) et 1 AAA LUX GEN7 WS250 (1550W)
 - Température Couleur : 5200 Kelvin
 - Angle maximum d'inclinaison des projecteurs : 65,6°
- Résultats pour un **Niveau E6 LED** :
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 161 LUX



- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,52
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,71

La CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA VIENNE – 86

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE – 87

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

Philippe BARRIERE,
Président

Anne-Laure GONCALVES,
Secrétaire de séance

« Procès-verbal du **04/07/2023** transmis à la CFTIS, validé le **08/07/2023** par La Secrétaire Générale, Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT »

Pour Rappel la prochaine CRTIS aura lieu le 05 septembre 2023